



La mer amère

« Palamy, tu imagines ma banquise toute noire, sentant mauvais, me collant partout dès que je veux m'asseoir avec Colette ? Et nombre de nos amis morts englués dans le pétrole* ? » dit Victor.

Tu veux parler d'une **marée noire** ? Kim, justement, demande si l'on ne pourrait pas les arrêter.

Dans la plupart des cas, les pétroliers qui provoquent les marées noires sont de très vieux engins, qui ne devraient plus avoir le droit de transporter des produits si dangereux. Mais pour faire des économies, les compagnies pétrolières préfèrent courir le risque de les envoyer en mer, avec un équipage souvent inadapté. En effet, toujours pour une question d'argent, elles emploient souvent du personnel mal qualifié et sous-payé. Le risque d'accident ne peut pas être nul, bien sûr, mais il serait possible de le réduire considérablement.

« Mais il faut que ces compagnies réparent les dégâts qu'elles ont faits ! » s'exclame Victor.

La loi prévoit de punir ce genre de délit, mais elle n'est malheureusement pas assez sévère sur ce point. Les responsables se rejettent la faute entre eux. Les victimes de la marée noire de l'Erika, qui a pollué les côtes bretonnes en 1999, n'ont pas encore été toutes indemnisées !

Beaucoup moins médiatisé, mais pourtant plus grave, le **dégazage** pollue plus encore que les marées noires. Normalement, les pétroliers doivent vider le pétrole usagé de leurs cuves dans des endroits précis, afin que celui-ci puisse être stocké. Mais cela leur coûte très cher, et ils préfèrent vider leurs déchets en pleine mer, à l'abri des regards. Il faut savoir qu'une amende de temps en temps leur revient beaucoup moins cher que de se débarrasser proprement de leur pétrole usagé !

« Un jour, peut-être » songe Victor
« ces gens réaliseront qu'il serait temps d'arrêter de menacer des vies pour gagner toujours plus d'argent ! »

Victor et Palamy

Au sujet du pétrole, tu peux relire le numéro 68 : plus de 100 ans de ruée vers l'or... noir.

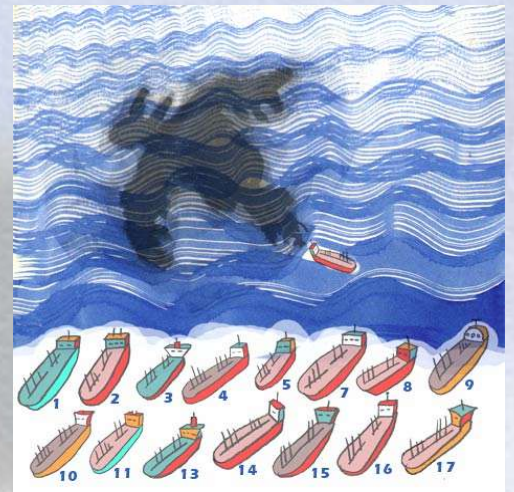
Solution du jeu du numéro 145 : selon les calculs de Broc, William devrait faire 300 photocopies : il y a environ 280 fenêtres visibles sur l'image...



Sur la piste des pollueurs

Régulièrement le littoral est surveillé par des avions de la sécurité maritime. En passant au dessus des navires, ils peuvent vérifier si certains d'entre eux ne font pas des dégazages interdits. Grâce à une photo aérienne prise au moment de l'infraction, la police peut ensuite identifier le navire quand il arrive dans un port.

De la même manière, fais ton enquête en partant de cette vue aérienne et retrouve parmi les bateaux numérotés celui qui a dégazé en pleine mer.



Emilie



Interdit de « rêver » ?

« *Salomé se demande ce qu'il se passe dans les raves* », dit Victor. « *Peux-tu lui répondre, Palamy ?* »

Le mot rave vient de l'anglais « **to rave** », qui signifie délirer. Il s'agit d'une fête gigantesque, dans un lieu en plein air ou un bâtiment désaffecté, spécialement préparé pour l'occasion, et généralement connu au dernier moment. Pour leurs rendez-vous, les participants communiquent par des services de messagerie sur téléphone portable et au moyen de flyers, petites invitations distribuées à la main dans les endroits branchés...

Des milliers de **ravers**, fans de musique électronique (techno, house) se retrouvent pour danser, parfois pendant plus de 12 heures d'affilée.

« *Il paraît que des drogues* y circulent* » intervient Victor.

Cela est vrai, mais il faut savoir que tous les ravers ne sont pas sous l'emprise de drogues. Le gouvernement tente d'interdire ces manifestations ; il essaye de faire organiser des raves légales, dans lesquelles il serait plus facile de contrôler ce qu'il se passe. Cela ne convient pas aux ravers, qui tiennent au caractère secret de leurs soirées. Et si l'on regarde le nombre de morts à la sortie des boîtes de nuit, où l'alcool est consommé en toute légalité, on peut se demander pourquoi on n'interdirait pas aussi les boîtes de nuit !

Victor et Palamy

* A propos des drogues, tu peux lire le courrier de Madeleine dans le numéro 129.

Merci à Kim et Salomé pour leur question. Si toi aussi tu souhaites écrire à Victor, clique sur Victor. Pour lire, relire ou imprimer les précédents numéros, tu peux te rendre dans le kiosque à archives, sur le site www.recre-action.net. Tu peux télécharger une version imprimable de ce numéro en cliquant ici. Pour s'abonner ou se désabonner, c'est par là.

illustrations : Emilie
maquette : Broc

A bientôt !